

(1)

— N° 164. —

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

(Séance du 28 février 1853.)

BUDGET

De la Dette Publique,

POUR L'EXERCICE 1854.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les crédits alloués au Budget de la Dette Publique, pour l'exercice 1853, s'élèvent à fr.	38,140,519 09
Les crédits demandés, pour l'exercice 1854, sont de	36,182,680 60
Différence en moins au Budget de 1854 fr.	<u>1,957,838 49</u>

Une grande mesure, qui s'est accomplie de la manière la plus heureuse, eu égard aux circonstances, et dont les effets se feront pleinement sentir en 1854, a amené une importante réduction dans les dépenses relatives à la Dette Publique, c'est la conversion en un fonds à 4 1/2 p. % des emprunts à 5 p. % de 1840, 1842 et 1848, qui a été décrétée par la loi du 1^{er} décembre 1852 (*Moniteur* n° 337).

Cette opération a eu pour résultat de diminuer le chiffre du Budget de l'exercice 1854, d'une somme de fr. 2,208,956 70 c^s; mais comme quelques crédits relatifs aux autres natures de dette et aux rémunérations ont subi des variations, la diminution sur l'ensemble ne s'élève qu'à la somme ci-dessus indiquée de fr. 1,957,838 49 c^s.

Le Budget de la Dette Publique pour l'exercice 1854, conçu dans la forme ordinaire, se divise, comme ceux des années antérieures, en trois chapitres, savoir :

- 1^o La Dette proprement dite ;
- 2^o Les rémunérations ;
- 3^o Les fonds de dépôt.

CHAPITRE PREMIER.

SERVICE DE LA DETTE.

Chiffre alloué pour 1853 fr.	32,102,564 09
Chiffre demandé pour 1854	30,070,900 60
Différence en moins pour 1854 fr.	<u>2,031,663 49</u>

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Quelques explications à l'égard de chacun des articles, dont les chiffres ont été modifiés, feront connaître les motifs de cette importante diminution.

Art. 4. — Les frais relatifs à la Dette à 2 1/2 p. % ayant diminué pendant l'année 1852, et rien ne faisant prévoir une augmentation de dépense pour l'avenir, il est possible de réduire le crédit de l'art. 4 d'une somme de fr. 500 »

Art. 8. — Le chiffre des différences de change sur les coupons de l'emprunt de 50,850,800 francs, à 3 p. %, payés à Londres, n'étant plus aussi élevé que précédemment, on croit pouvoir diminuer le crédit relatif aux frais de cet emprunt de fr. 2,000 »

Art. 15. — Avant la conversion des emprunts de 1840, 1842 et 1848, les crédits affectés au paiement des intérêts à raison de 5 p. % l'an et de la dotation d'amortissement à 1 p. % sur le capital nominal primitif de fr. 153,075,658 40 c., formant le montant de ces trois emprunts, s'élevaient ensemble à la somme de. fr. 9,184,539 50

La loi du 1^{er} décembre 1852 ayant réduit l'intérêt annuel à 4 1/2 p. % et la dotation d'amortissement à 1/2 p. %, sur le capital restant desdits emprunts, qui s'élève approximativement à 142,631,656 francs, la somme nécessaire au service de la nouvelle Dette n'est plus que de. 7,131,582 80

Différence en moins fr. 2,052,956 70

A la date d'échéance du 1^{er} novembre 1852, le capital nominal non amorti de ces emprunts s'élevait à la somme de 144,800,292 francs. Depuis cette époque, il a été racheté, au moyen du fonds d'amortissement du semestre, au 1^{er} novembre 1852, un capital nominal de 1,168,636 francs, ce qui a réduit le capital primitif à fr. 143,631,656 »

Le fonds d'amortissement du semestre au 1^{er} mai prochain devant encore être employé à l'achat de titres 5 p. %, et le capital à racheter au moyen de ce fonds étant évalué à fr. 1,000,000 »

le capital des emprunts convertis, qu'on présume devoir former la nouvelle Dette à 4 1/2 p. %, s'élève donc à fr. 142,631,656 »

A REPORTER. fr. 2,055,456 70

NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT. fr. 2,055,456 70

Dans cette somme se trouve compris le capital de 11,264,436 francs, dont le remboursement a été demandé et effectué en vertu de la loi de conversion du 1^{er} décembre 1852, et qui, d'après les considérations émises dans l'exposé du projet de Budget des Voies et Moyens de l'exercice 1854, pourrait être négocié et les titres remis en circulation.

ART. 16. — Au Budget de 1853, les frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement des trois emprunts à 5 p. % convertis, étaient portés ensemble à une somme de fr. 181,000 »

Cette dépense, qui va se trouver diminuée des frais de commission qu'on payait à la maison contractante pour les emprunts à 5 p. % de 1840 et 1842, et des pertes de change sur les coupons payés à Londres, etc., n'étant plus évaluée qu'à 25,000 »

il en résulte une économie pour le trésor de fr. 156,000 »

ART. 19. — La réduction de 206 79
que présente le crédit, relatif aux rentes viagères, provient de l'extinction de trois rentes par suite de décès.

Total des *diminutions* du chapitre 1^{er} fr. 2,211,663 49

Mais le crédit porté à l'art. 18 pour intérêts et frais présumés de la Dette flottante contenant une *augmentation* de . . . fr. 180,000 »

Le chiffre total des *diminutions* sur le chapitre 1^{er} est ramené à fr. 2,031,663 49

On croit devoir faire remarquer que le crédit de 880,000 francs, demandé pour la dette flottante, représente l'intérêt à raison de 4 p. % l'an sur une émission présumée d'une somme ronde de 22 millions, montant du découvert du trésor, tel qu'il est établi dans l'exposé joint au projet de Budget des Voies et Moyens pour l'exercice 1854.

CHAPITRE II.

RÉMUNÉRATIONS.

ART. 23. — Le crédit relatif aux pensions s'élève à . . . fr. 5,585,000 »

Il n'était, au Budget de 1853, que de 5,508,000 »

Différence en plus pour 1854 fr. 77,000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Des modifications ont été introduites dans plusieurs des subdivisions de cet article, d'après les extinctions connues ou probables, et d'après le chiffre des pensions nouvelles que l'on présume devoir être accordées. La plus importante de ces modifications consiste dans l'augmentation de 134,000 francs demandée pour les pensions militaires.

La loi spéciale, votée récemment en faveur des officiers polonais, est une des causes de cette augmentation.

Une autre cause, et dont les conséquences sont beaucoup plus sensibles, c'est l'insuffisance des crédits alloués pendant les années précédentes. Ces crédits n'ont pas permis d'admettre à la pension de retraite tous les officiers, sous-officiers et soldats qui ne se trouvaient plus à même de rendre d'utiles services. Le nombre des militaires de cette catégorie s'est accru chaque année, et, dans ce moment, le Département de la Guerre se trouve saisi de propositions concernant un assez grand nombre de militaires atteints d'infirmités incurables légalement constatées, et qui les rendent impropres à tout service.

Il est encore à remarquer que les circonstances particulières au milieu desquelles l'armée a été formée en 1830, ont été la cause que beaucoup d'officiers ont commencé leur carrière à un âge tel qu'ils doivent être admis à la retraite avant d'avoir atteint le médium des années de service. C'est là une situation exceptionnelle qui se prolongera pendant quelques années encore avant que les crédits annuels, pour pensions militaires, parviennent à un état normal.

L'augmentation de fr.	77,000 »
que présente l'art. 23, se trouvant atténuée de la diminution de qu'a subie le littéra A de l'art. 24, relatif aux traitements d'attente, par suite de décès d'un ayant droit,	3,175 »
le total du chapitre II ne présente plus qu'une augmentation de fr.	73,825 »

CHAPITRE III.

FONDS DE DÉPÔT.

Aucun changement n'a été introduit dans le chiffre des crédits que renferme ce chapitre; les crédits sont restés les mêmes qu'au Budget de l'exercice 1853.

Le tableau donné à la suite de la présente note, indique, par chapitre, les différences que présentent les Budgets de 1853 et de 1854, pour les charges ordinaires et extraordinaires.

CHAPITRES.	CRÉDITS ACCORDÉS POUR L'EXERCICE 1883.			CRÉDITS PROPOSÉS POUR L'EXERCICE 1884.			DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1884						
	SERVICES.	Ordinaires.	Extraordin.	TOTAL.	Ordinaires.	Extraordin.	TOTAL.	SUR LES CRÉDITS				SUR L'ENSEMBLE.	
								ORDINAIRES.		EXTRAORDINAIRES.			
		EN PLUS.	EN MOINS.	EN PLUS.	EN MOINS.			EN PLUS.	EN MOINS.				
I.	Service de la Dette.	52,097,372 16	5,191 93	52,102,564 09	30,065,915 46	4,685 14	30,070,600 60	"	2,051,456 70	"	206 79	"	2,051,665 49
II.	Rémunérations	4,698,000 "	845,935 "	5,541,935 "	4,817,000 "	798,780 "	5,615,780 "	119,000 "	"	"	45,175 "	75,835 "	"
III.	Fonds de dépôt.	496,000 "	"	496,000 "	496,000 "	"	496,000 "	"	"	"	"	"	"
	Totaux. fr.	57,301,372 16	849,146 93	58,140,519 09	35,378,915 46	805,765 14	36,189,680 60	119,000 "	2,051,456 70	"	45,381 70	75,835 "	2,051,665 49
Diminution sur l'ensemble du Budget. fr.													
1,957,858 49													

PROJET DE LOI.

Léopold,**ROI DES BELGES,***À tous présents et à venir, Salut.*

Sur la proposition de Notre Ministre des finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget de la Dette Publique est fixé, pour l'exercice 1854, à la somme de *trente-six millions cent quatre-vingt-deux mille six cent quatre-vingt francs soixante centimes* (fr. 36,182,680 60 c^e), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 26 février 1853.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

*Le Ministre d'État, Gouverneur du Brabant,
chargé temporairement du Département
des Finances,*

LIEDTS.

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE,

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1854.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE PREMIER.				
Service de la dette.				
1	Arrérages de l'inscription au grand-livre des rentes créées sans ex- pression de capital, portée au nom de la ville de Bruxelles, en vertu de la loi du 4 décembre 1842	500,000	"	"
2	Arrérages de l'inscription portée au même grand-livre, au profit du Gouvernement des Pays-Bas, en exécution du § 1 ^{er} de l'art. 65 du traité du 5 novembre 1842	840,560	"	"
3	Intérêts des capitaux inscrits au grand-livre de la Dette publique, à 2½ p. % en exécution des §§ 2 à 6 inclus de l'art. 65 du même traité.	5,502,640	78	"
4	Frais relatifs à cette dette	2,000	"	"
5	Intérêts de l'emprunt de fr. 30,000,000, à 4 p. %, autorisé par la loi du 18 juin 1836. 1,200,000	1,500,000	"	"
	Dotation de l'amortissement de cet emprunt. 500,000			
6	Frais relatifs au même emprunt.	2,000	"	"
7	Intérêts de l'emprunt de fr. 50,850,800, à 5 p. %, autorisé par la loi du 25 mai 1838, et du capital de fr. 7,624,000, à 3 p. %, émis en vertu des lois du 1 ^{er} mai 1842 et du 24 décembre 1846 (semestres au 1 ^{er} février et au 1 ^{er} août 1854) 1,754,244	2,338,992	"	"
	Dotation de l'amortissement de ces deux dettes (mê- mes semestres) 584,748			
8	Frais relatifs aux mêmes dettes	55,000	"	"
9	Intérêts, à 4½ p. %, sur un capital de fr. 95,442,852, montant des obligations dont l'émission a été autorisée par la loi du 21 mars 1844 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1854) 4,294,927 44	5,249,555	76	"
	Dotation de l'amortissement de cette dette (mêmes semestres) 954,428 52			
10	Frais relatifs à la même dette	15,000	"	"
11	Intérêts de l'emprunt de fr. 84,656,000, à 4½ p. %, autorisé par la loi du 22 mars 1844 (se- mestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1854) 3,809,520	4,252,800	"	"
	Dotation de l'amortissement de cet emprunt, à ½ p. % du capital (mêmes semestres) 425,280			
12	Frais relatifs audit emprunt	15,000	"	"
13	Intérêts de l'emprunt de 26,000,000 de francs, à 5 p. %, autorisé par la loi du 20 décembre 1851 (<i>Moniteur</i> n° 356) (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1854) 1,500,000	1,560,000	"	"
	Dotation de l'amortissement de cet emprunt, à 1 p. % du capital 260,000			
14	Frais relatifs au même emprunt	5,000	"	"
15	Intérêts à 4½ p. %, sur 142,631,656 francs, mon- tant approximatif du capital des emprunts à 5 p. % de 1840, 1842 et 1848, dont la conver- sion a été décrétée par la loi du 1 ^{er} décemb. 1852 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1854) 6,418,424 52	7,131,582	80	"
	Dotation de l'amortissement de cette dette, à ½ p. % du capital (mêmes semestres) 713,158 28			
16	Frais relatifs à la même dette	25,000	"	"
À REPORTER. fr.		28,758,031	54	"

POUR L'EXERCICE 1854.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1854.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	28,758,931 34	"	
17	Minimum d'intérêt garanti par l'État, en vertu de la loi du 20 décembre 1851 (<i>Moniteur</i> n° 556). (Ce crédit n'est point limitatif; les intérêts qu'il est destiné à servir pourront s'élever, s'il y a lieu, jusqu'à concurrence des engagements résultant de cette loi.)	500,000 "	"	
18	Intérêts et frais présumés de la Dette flottante	880,000 "	"	
19	Rentes viagères	"	4,469 27	50,070,900 60
20	Intérêts à payer aux anciens concessionnaires de la Sambre canalisée, sur une somme de fr. 10,517 34 c'	"	515 87	
21	Redevance annuelle à payer au Gouvernement des Pays-Bas, en vertu des art. 20 et 23 du traité du 5 novembre 1842, pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances	105,820 10	"	
22	Rachat des droits de fanal mentionnés au § 2 de l'art. 18 du traité du 5 novembre 1842	21,164 02	"	
CHAPITRE II.				
<i>Rémunérations.</i>				
		CHARGES		
		Ordinaires.	Extraordinaires.	
	Pensions ecclésiastiques ci-devant tiercées	"	65,000 "	
	Pensions civiles et autres accordées avant 1850.	"	68,000 "	
	— civiles	"	118,000 "	
	— des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite	"	500,000 "	
	— militaires	2,621,000 "	"	
	— de l'Ordre de Léopold.	26,000 "	"	
<i>Pensions civiles.</i>				
23	Affaires Étrangères { Marine	26,000 "	"	
	{ Aff. Étrangère.	32,000 "	"	4,817,000 "
	{ Ecclésiastiques	110,000 "	"	768,000 "
	{ Civiles	150,000 "	"	
	Intérieur.	200,000 "	"	
	Travaux publics	153,000 "	"	
	Guerre	28,000 "	"	
	Finances.	1,500,000 "	"	
	Cour des Comptes.	6,000 "	"	
	Pensions de militaires décorés sous le Gouvernement des Pays-Bas.	"	7,000 "	5,615,780 "
	Secours sur le fonds dit de Waterloo.	"	10,000 "	
	Arriérés de pensions de toute nature.	5,000 "	"	
		4,817,000 "	768,000 "	
24	Traitements d'attente (<i>wachtgelden</i>).	"	18,207 "	
	— ou pensions supplémentaires (<i>toelagen</i>)	"	8,573 "	30,780 "
	Secours annuels (<i>jaarlijksche onderstanden</i>).	"	4,000 "	
		"	30,780 "	
A REPORTER. fr.		54,882,915 46	805,765 14	55,688,680 60

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE, POUR L'EXERCICE 1854.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1854.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT . . . fr.	34,882,915 46	805,765 14	35,688,680 60
	CHAPITRE III.			
	<i>Fonds de dépôt.</i>			
25	Intérêts, à 4 p. %, des cautionnements versés en nu- méraire dans les caisses du trésor, par les comp- tables de l'Etat, les receveurs communaux et les receveurs de bureaux de bienfaisance, pour sûreté de leur gestion, et par des contribuables, négociants ou commissionnaires, en garantie du paiement de droits de douanes, d'accises, etc. 400,000 »	403,000 »	»	496,000 »
	Intérêts arriérés du même chef, se rapportant à des exercices clos 3,000 »			
26	Intérêts des consignations (loi du 26 nivôse an XIII), ainsi que des cautionnements assimilés aux consignations par l'art. 7 de la loi du 15 novembre 1847 (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	93,000 »	»	
	TOTAL DU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE. . . . fr.	35,378,915 46	805,765 14	36,182,680 60

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 26 février 1855.

PAR LE ROI :

LÉOPOLD.

*Le Ministre d'Etat, Gouverneur du Brabant, chargé
temporairement du Département des Finances,*

LIEDTS.

(11)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE,

POUR L'EXERCICE 1854.



DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
CHAPITRE 1^{er}.			
<i>Service de la Dette.</i>			
1	"	Arrérages de l'inscription au grand-livre des rentes créées sans expression de capital, portée au nom de la ville de Bruxelles, en vertu de la loi du 4 décembre 1842	
2	"	Arrérages de l'inscription portée au même grand-livre, au profit du Gouvernement des Pays-Bas, en exécution du § 1 ^{er} de l'art. 65 du traité du 5 novembre 1842	
3	"	Intérêts des capitaux inscrits au grand-livre de la Dette publique, à 2½ p. %, en exécution des §§ 2 à 6 inclus de l'art. 65 du même traité.	
4	"	Frais relatifs à cette dette	
5	a.	Intérêts de l'emprunt de 50.000,000 de francs, à 4 p. %, autorisé par la loi du 18 juin 1856.	1,200,000 "
	b.	Dotation de l'amortissement de cet emprunt (a. 500,000 "	
6	"	Frais relatifs au même emprunt	
7	a.	Intérêts de l'emprunt de 50,850,800 francs, à 5 p. %, autorisé par la loi du 25 mai 1858, et du capital de 7,624,000 francs, à 5 p. %, émis en vertu des lois du 1 ^{er} mai 1842 et du 24 décembre 1846 (semestres au 1 ^{er} février et au 1 ^{er} août 1854)	1,754,244 "
	b.	Dotation de l'amortissement de ces deux dettes (mêmes semestres) (b. 584,748 "	
8	"	Frais relatifs aux mêmes dettes	
9	a.	Intérêts, à 4½ p. %, sur un capital de 95,442,852 francs, montant des obligations dont l'émission a été autorisée par la loi du 21 mars 1844 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1854)	4,294,027 44
	b.	Dotation de l'amortissement de cette dette (mêmes semestres). (c. 954,428 52	
10	"	Frais relatifs à la même dette.	
11	a.	Intérêts de l'emprunt de 84,656,000 francs, à 4½ p. %, autorisé par la loi du 22 mars 1844 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1854)	3,809,520 "
	b.	Dotation de l'amortissement de cet emprunt, à ½ p. % du capital (mêmes semestres). (d. 425,280 "	
12	"	Frais relatifs au même emprunt	
13	a.	Intérêts de l'emprunt de 26,000,000 de francs, à 5 p. %, autorisé par la loi du 20 décembre 1851 (<i>Moniteur</i> n° 356) (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1854)	1,300,000 "
	b.	Dotation de l'amortissement de cet emprunt, à 1 p. % du capital (mêmes semestres) 260,000 "	
14	"	Frais relatifs au même emprunt	
15	a.	Intérêts, à 4½ p. %, sur 142,651,656 francs, montant approximatif du capital des emprunts à 5 p. % de 1840, 1842 et 1848, dont la conversion a été décrétée par la loi du 1 ^{er} décembre 1852 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1854)	6,418,424 52
	b.	Dotation de l'amortissement de cette dette, à ½ p. % du capital (mêmes semestres) 715,158 28	
16	"	Frais relatifs à la même dette.	
17	"	Minimum d'intérêt garanti par l'État, en vertu de la loi du 20 décembre 1851 (<i>Moniteur</i> n° 356). — (Ce crédit n'est point limitatif; les intérêts qu'il est destiné à servir pourront s'élever, s'il y a lieu, jusqu'à concurrence des engagements résultant de cette loi).	
A REPORTER.			fr.

DE LA DETTE PUBLIQUE, POUR L'EXERCICE 1854.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1854.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1855.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
300,000 "	"	300,000 "	300,000 "	"	"	
840,560 "	"	840,560 "	840,560 "	"	"	
5,502,640 78	"	5,502,640 78	5,502,640 78	"	"	
2,000 "	"	2,000 "	2,500 "	"	500 "	
1,500,000 "	"	1,500,000 "	1,500,000 "	"	"	a) Voir annexe n° 1.
2,000 "	"	2,000 "	2,000 "	"	"	
2,358,002 "	"	2,358,002 "	2,358,002 "	"	"	b) Voir annexe n° 2.
55,000 "	"	55,000 "	57,000 "	"	2,000 "	
5,240,355 76	"	5,240,355 76	5,240,355 76	"	"	c) Voir annexe n° 3.
15,000 "	"	15,000 "	15,000 "	"	"	
4,252,800 "	"	4,252,800 "	4,252,800 "	"	"	d) Voir annexe n° 4.
15,000 "	"	15,000 "	15,000 "	"	"	
1,560,000 "	"	1,560,000 "	1,560,000 "	"	"	
5,000 "	"	5,000 "	5,000 "	"	"	
7,151,582 80	"	7,151,582 80	9,184,539 50	"	2,052,956 70	
25,000 "	"	25,000 "	181,000 "	"	156,000 "	
300,000 "	"	300,000 "	300,000 "	"	"	
20,058,951 54	"	20,058,951 54	31,270,588 04	"	2,211,456 70	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
18	"	Intérêts et frais présumés de la dette flottante
19	"	Rentes viagères
20	"	Intérêts à payer aux anciens concessionnaires de la Sambre canalisée, sur une somme de fr. 10,517 54 c'
21	"	Redevance annuelle à payer au Gouvernement des Pays-Bas, en vertu des articles 20 et 25 du traité du 5 novembre 1842, pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances
22	"	Rachat des droits de fanal mentionnés au § 2 de l'art. 18 du traité du 5 novembre 1842
		TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.
CHAPITRE II.		
Rémunérations.		
		CHARGES
		ordinaires. extraordinaires et temporaires.
a.	Pensions ecclésiastiques, ci-devant tiercéées	" 65,000 "
b.	— civiles et autres, accordées avant 1850	" 88,000 "
c.	— civiques	" 118,000 "
d.	— des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite.	" 500,000 "
e.	— militaires	2,621,000 "
f.	— de l'Ordre de Léopold	26,000 "
Pensions civiles.		
g.	Affaires Étrangères	{ Marine 26,000 "
		{ Affaires Étrangères. 52,000 "
h.	Justice	{ Ecclésiastiques 110,000 "
		{ Civiles 130,000 "
i.	Intérieur.	200,000 "
k.	Travaux publics	133,000 "
l.	Guerre	28,000 "
m.	Finances.	1,500,000 "
n.	Cour des Comptes.	6,000 "
o.	Pensions des militaires décorés sous l'ancien Gouvernement	" 7,000 "
p.	Secours sur le fonds dit de Waterloo	" 10,000 "
q.	Arriérés de pensions de toute nature	5,000 "
		4,817,000 " 768,000 "
23	a.	Traitements d'attente (<i>wachtgelden</i>)
	b.	— ou pensions supplémentaires (<i>toelagen</i>)
	c.	Secours annuels (<i>jaarlijksche onderstanden</i>)
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.
		" 30,780 "

DE LA DETTE PUBLIQUE, POUR L'EXERCICE 1854.

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1854.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1853.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
20,058,951 54	•	20,058,951 54	51,270,588 04	•	2,211,450 70	
880,000 •	•	880,000 •	700,000 •	180,000 •	•	
•	4,400 27	4,400 27	4,076 06	•	206 79	
•	515 87	515 87	515 87	•	•	
105,820 10	•	105,820 10	105,820 10	•	•	
21,164 02	•	21,164 02	21,164 02	•	•	
50,065,915 40	4,085 14	50,070,000 60	52,102,564 00	180,000 •	2,211,665 49	
DIMINUTION. . . . fr.				2,031,665 49		
4,817,000 •	768,000 •	(25,585,000 •	5,508,000 •	77,000 •	•	a) Voir annexe n° 2.
•	50,780 •	50,780 •	53,055 •	•	5,175 •	
4,817,000 •	798,780 •	5,615,780 •	5,541,055 •	77,000 •	5,175 •	
AUGMENTATION. . . . fr.				75,825 •		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE III.		
<i>Fonds de dépôt.</i>		
25	a.	Intérêts, à 4 p. ‰, des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du trésor, par les comptables de l'État, les receveurs communaux et les receveurs de bureaux de bienfaisance, pour sûreté de leur gestion, et par des contribuables, négociants ou commissionnaires, en garantie du paiement de droits de douanes, d'accises, etc. 400,000 »
	b.	Intérêts arriérés du même chef, se rapportant à des exercices clos. 5,000 »
26	»	Intérêts des consignations (loi du 26 nivôse an XIII), ainsi que des cautionnements assimilés aux consignations par l'art. 7 de la loi du 15 novembre 1847.
(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)		
TOTAL DU CHAPITRE III. fr.		

Chapitres.	Pages.	<i>Récapitulation.</i>
I.	12	Service de la dette
II.	14	Rémunérations
III.	16	Fonds de dépôt
		TOTAUX. fr.

DE LA DETTE PUBLIQUE, POUR L'EXERCICE 1854.

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1854.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1853.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
403,000 "	"	403,000 "	403,000 "	"	"	
93,000 "	"	93,000 "	93,000 "	"	"	
406,000 "	"	406,000 "	406,000 "	"	"	

50,003,915 46	4,985 14	50,070,900 60	52,102,564 09	"	2,031,663 49
4,817,000 "	798,780 "	5,615,780 "	5,541,955 "	73,825 "	"
496,000 "	"	496,000 "	496,000 "	"	"
55,378,915 46	803,765 14	56,182,680 60	58,140,519 09	73,825 "	2,031,663 49
DIMINUTION. fr.				1,957,858 49	

ANNEXES

AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE,

POUR L'EXERCICE 1854.

ANNEXE N° 1.

EMPRUNT DE 30,000,000 DE FRANCS,

A QUATRE POUR CENT.

FONDS D'AMORTISSEMENT POUR L'EXERCICE 1852.

(Service du 1^{er} janvier au 31 décembre 1852.)

Semestre au 1^{er} juillet 1852.

Dotation : $\frac{1}{2}$ p. % du capital de l'emprunt . . . fr.	150,000	» }	
Intérêt du capital amorti : 2 p. % de 7,481,000 francs.	149,620	» }	299,620 »

Semestre au 1^{er} janvier 1853.

Dotation : $\frac{1}{2}$ p. % du capital de l'emprunt . . . fr.	150,000	» }	
Intérêt du capital amorti : 2 p. % de 7,814,000 francs.	156,280	» }	506,280 »

TOTAL. fr.	605,900	»
--------------------	---------	---

IV. B. Pour l'exercice 1853, la force de l'amortissement sera du montant de la dotation annuelle de 500,000 francs, augmentée des intérêts, se rapportant à l'année 1853, des capitaux amortis et de ceux à racheter avant le 1^{er} janvier 1854, dont le chiffre ne peut être déterminé à l'avance.

Situation de l'emprunt à l'échéance du 1^{er} janvier 1853.

Capital primitif de l'emprunt. fr.	30,000,000	»
--	------------	---

Dont il a été amorti :

Avec jouissance du 1 ^{er} juillet 1852 et jouissances antérieures . . .	7,814,000	»
--	-----------	---

Restant du capital. fr.	22,186,000	»
---------------------------------	------------	---

ANNEXE AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE.

ANNEXE N° 2.

**Emprunt de 50,850,800 francs, et Dette de 7,624,000 francs,
ensemble 58,474,800 francs,**

A TROIS POUR CENT.

FONDS D'AMORTISSEMENT

Pour les semestres échus le 1^{er} février et le 1^{er} août 1852.

Semestre au 1^{er} février 1852.

Dotation : $\frac{1}{2}$ p. % du capital de 58,474,800 francs,			
montant de l'emprunt et de la Dette réunis. . . fr.	292,574	»	} 495,256 »
Intérêt du capital amorti : $1\frac{1}{2}$ p. % de 13,590,800 francs.	200,862	»	

Semestre au 1^{er} août 1852.

Dotation : $\frac{1}{2}$ p. % du capital de 58,474,800 francs,			
montant de l'emprunt et de la Dette réunis. . . fr.	292,574	»	} 504,596 »
Intérêt du capital amorti : $1\frac{1}{2}$ p. % de 14,154,800 francs.	212,022	»	

TOTAL. fr.	997,652	»
--------------------	---------	---

IV. B. Pour l'exercice à échoir le 1^{er} août 1853, la force de l'amortissement sera du montant de la dotation annuelle de 584,748 francs, augmentée des intérêts des capitaux amortis et de ceux à amortir avant le 1^{er} août 1853, dont le chiffre ne peut être déterminé à l'avance.

Situation de l'emprunt et de la dette réunis à l'échéance du 1^{er} août 1852.

Capitaux primitifs de l'emprunt et de la dette réunis fr.	58,474,800	»
---	------------	---

Dont il a été amorti :

Avec jouissance du 1 ^{er} février 1852 et jouissances antérieures , . .	14,154,800	»
--	------------	---

Restant des capitaux. fr.	44,340,000	»
-----------------------------------	------------	---

ANNEXES AU BUDGET

ANNEXE N° 3.

DETTE DE 93,442,832 FRANCS, RÉSULTANT DE CONVERSION,

A QUATRE $\frac{1}{2}$ POUR CENT.

FONDS D'AMORTISSEMENT

Pour les semestres échu le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre 1852.*Semestre au 1^{er} mai 1852.*

Dotation : $\frac{1}{2}$ p. % du capital de la dette fr. 477,214 16	}	669,561 58
Intérêt du capital amorti : $2\frac{1}{4}$ p. % de fr. 8,539,876 44 c ^s . 192,147 22		

Semestre au 1^{er} novembre 1852.

Dotation : $\frac{1}{2}$ p. % du capital de la dette fr. 477,214 16	}	684,886 58
Intérêt du capital amorti : $2\frac{1}{4}$ p. % de fr. 9,229,876 44 c ^s . 207,672 22		

TOTAL fr.	1,554,247 76
---------------------	--------------

IV. B. Pour l'année à échoir le 1^{er} novembre 1853, la force de l'amortissement sera du montant de la dotation annuelle, augmentée des capitaux amortis et de ceux à amortir avant le 1^{er} novembre 1853, dont le chiffre ne peut être déterminé à l'avance.

Situation, à l'échéance du 1^{er} novembre 1852, de la dette, à $4\frac{1}{2}$ p. %, résultant de conversion.

Capital primitif de la dette fr.	93,442,832 »
--	--------------

Dont il a été amorti :

Avec jouissance du 1 ^{er} mai 1852 et jouissances antérieures	9,229,876 44
--	--------------

Restant du capital. fr.	86,212,955 56
---------------------------------	---------------

DE LA DETTE PUBLIQUE, POUR L'EXERCICE 1854.

ANNEXE N° 4.

EMPRUNT DE 84,656,000 FRANCS,A QUATRE $\frac{1}{2}$ POUR CENT.**FONDS D'AMORTISSEMENT**Pour les semestres échus le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre 1852.*Semestre au 1^{er} mai 1852.*

Dotation : $\frac{1}{4}$ p. % du capital de l'emprunt . . . fr.	211,640	»	} 290,187 50
Intérêt du capital amorti : $2\frac{1}{4}$ p. % de 5,491,000 francs.	78,547	50	

Semestre au 1^{er} novembre 1852.

Dotation : $\frac{1}{4}$ p. % du capital de l'emprunt . . . fr.	211,640	»	} 296,960 »
Intérêt du capital amorti : $2\frac{1}{4}$ p. % de 5,792,000 francs.	85,320	»	

TOTAL. fr.	587,147 50
--------------------	------------

IV. B. Pour l'année à échoir le 1^{er} novembre 1853, la force de l'amortissement sera du montant de la dotation annuelle de 423,280 francs, augmentée des intérêts des capitaux amortis et de de ceux à amortir avant le 1^{er} novembre 1853, dont le chiffre ne peut être déterminé à l'avance.

Situation de l'emprunt à l'échéance du 1^{er} novembre 1852.

Capital primitif de l'emprunt. fr.	84,656,000	»
--	------------	---

Dont il a été amorti :

Avec jouissance du 1 ^{er} mai 1852 et jouissances antérieures	3,792,000	»
Restant de capital.	80,864,000	»

ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE.

BUDGET DE 1884.

DETTE PUBLIQUE.—PENSIONS.

ANNEXE N° 5.

CATEGORIES DES PENSIONS.	Crédits accordés pour 1885.		Crédits demandés pour l'exercice 1884.			
	ORDINAIRES.	EXTRAORDINAIRES.	ORDINAIRES.	EXTRAORDINAIRES.	DIFFERENCES	
					EN PLUS.	EN MOINS.
A. Ecclésiastiques, ci-devant tiercéés	"	80,000	"	65,000	"	15,000
B. Civiles, accordées avant 1830	"	75,000	"	68,000	"	7,000
C. Civiles	"	120,000	"	118,000	"	2,000
D. Veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite	"	518,000	"	500,000	"	18,000
E. Militaires	2,487,000	"	2,021,000	"	154,000	"
F. Ordre de Léopold	25,000	"	20,000	"	1,000	"
G. Civiles du Département des Affaires Étrangères	30,000	"	26,000	"	"	"
{ Marine	51,000	"	52,000	"	1,000	"
{ Affaires Étrangères	110,000	"	110,000	"	"	"
H. — de la Justice	136,000	"	130,000	"	"	6,000
I. — de l'Intérieur	210,000	"	200,000	"	"	10,000
K. — des Travaux publics	155,000	"	155,000	"	"	"
L. — de la Guerre	27,000	"	28,000	"	1,000	"
M. — des Finances	1,502,000	"	1,500,000	"	"	2,000
N. — de la Cour des Comptes	0,000	"	0,000	"	"	"
O. Militaires décorés sous l'ancien Gouvernement	"	7,000	"	7,000	"	"
P. Secours sur le fonds de Waterloo	"	10,000	"	10,000	"	"
Q. Arrivés de pensions de toute nature	5,000	"	5,000	"	"	"
	4,698,000	810,000	4,817,000	768,000	157,000	60,000
	5,508,000		5,585,000		En plus. . . 77,000	